

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 62 SEXIES

N° 237

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 237

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 62 SEXIES

##### Mission « Santé »

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte voté par l'Assemblée nationale. Cet article, ajouté par le Sénat, vise à permettre au caisse d'assurance maladie un accès renforcé aux informations relatives visas, dans le cadre de la lutte contre les fraude en matière de droits à l'aide médicale de l'État (AME). Outre que ce type de contrôle est d'ores et déjà possible, cette mesure ne constitue pas un moyen efficace de rationaliser les dépenses d'AME.